



Réunion européenne de la jeunesse pour le développement durable 2011

Code de conduite

N° de contrat.: _____ Fait à Tallinn, Estonie, le 19 juillet 2011

Gestion internationale de la réunion européenne de la jeunesse pour le développement durable 2011 (EYM2011), représentée par l'O.N.G. Sillamäe pour la protection de l'enfance (enregistrement n 80045175, adresse: Viru 22/1-11, 40232, Sillamäe, Estonie), organisateur de la manifestation et le participant _____ (nom, prénom et adresse) s'accordent sur le code de conduite suivant.

Les organisateurs s'engagent à mener la réunion européenne de la jeunesse pour le développement durable du 19 au 24 juillet 2011, et le participant s'engage à une participation active dans les événements du programme et dans le cadre des limites posées dans ce code de conduite.

I. Orientations générales:

- 1.1. Tous les participants sont responsables d'eux-mêmes et agissent selon les valeurs du congrès. Ces valeurs sont le respect, la tolérance, la bonne volonté, l'égalité, la coopération et la dignité.
- 1.2. Les organisateurs et les participants s'engagent à permettre à tous de s'exprimer dans un environnement harmonieux pour partager des idées et des expériences et pour apprendre entre eux ;
- 1.3. Les organisateurs et les participants s'engagent à faire en sorte que le personnel professionnel travaillant directement ou indirectement pour le congrès soit respecté et apprécié ;
- 1.4. Tous les participants doivent être ponctuels et donc à l'heure pour les réunions, les ateliers et les repas. Compte tenu de tout ce qu'il y a à faire durant le congrès, les retardataires ne seront pas acceptés et resteront donc à l'extérieur de l'établissement ;
- 1.5. L'écoute de chacun est encouragée au même titre que le respect et la compréhension des points de vue des participants.
- 1.6. Le participant s'engage à participer à l'intégralité des événements prévus dans l'ensemble du programme.

II. IDs et sécurité

- 2.1 Les organisateurs feront tout pour garantir la sûreté, mais ne sont pas responsables des affects personnels du participant ;
- 2.2 En cas de dommages matériels causés par le participant, celui-ci s'engage à les rembourser aux organisateurs et/ou aux structures hôtelières qui assurent les hébergements, les repas et l'utilisation des salles de travail.
- 2.3. Chaque personne est responsable de ses propres affaires personnelles que ce soit dans les chambres ou dans les espaces de travail du congrès, quel que soit le programme ;
- 2.4. Le participant doit obligatoirement porter, durant toute la durée du congrès, son badge d'identification EYM2011, qui lui sera donné à son arrivée;
- 2.5. Toute violence ou menace de violence, intimidation ou discrimination vers n'importe quelle autre personne donnera lieu à une expulsion immédiate du congrès ;
- 2.6. Pour le bien-être de tous, le participant s'engage à ne pas se mettre en danger ni à mettre en danger autrui.

III. Restrictions

- 3.1 Il est formellement interdit d'être sous l'influence de l'alcool et/ou de tous les narcotiques illégaux pour la durée des activités du congrès (si le participant décide de consommer de l'alcool durant le temps libre, et notamment le soir, il s'engage à être dans de bonnes conditions de travail le jour suivant) ;
- 3.2 L'abus d'alcool aura comme conséquence l'exclusion du congrès
- 3.3 Le tabac est autorisé uniquement dans les espaces extérieurs prévus à cet effet. Il est formellement interdit de fumer dans les locaux (chambres et salles de réunion) ;
- 3.4 Toutes les drogues sont complètement interdites par loi estonienne (l'utilisation des drogues illégales entraînera une expulsion immédiate du congrès et une arrestation possible en fonction des circonstances) ;
- 3.5 Le participant doit se conformer aux lois de l'Estonie ;
- 3.6 Le participant doit s'habiller selon les codes vestimentaires fournis dans le paquet d'information ;
- 3.7 Pour le respect du sommeil de tous, les participants sont invités à ne plus faire de bruit à partir de 23h ;
- 3.8 Les participants souhaitant continuer à discuter ou autres après 23h, sont invités à s'éloigner des lieux d'hébergement ;
- 3.9 Tous les participants doivent être prévenants dans le partage des espaces (chambres et salles de travail) avec les personnes qu'ils n'ont jamais rencontrées. Ces espaces doivent rester propres et chacun doit donc ranger ses affaires.
- 3.10 Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux ou éteints lors des réunions et des ateliers et plus particulièrement pendant les cérémonies d'ouverture et de clôture, les sessions plénières et les représentations en soirée.

IV. Conditions finales

- 4.1. Si pour des raisons imprévues le participant doit quitter plus tôt que prévu le congrès, ou réduire sa participation, il doit immédiatement en informer les organisateurs et s'engage à rembourser tous les frais liés à sa participation à ce congrès.
- 4.2. Dans le cas du non respect de ce code de conduite ou dans toute situation qui mette à mal la capacité des organisateurs à honorer leurs engagements, le participant sera expulsé du congrès et cet accord sur le code de conduite prendra fin ;
- 4.3. Tous les désaccords concernant le code de conduite seront résolus par des négociations. Si l'arrangement proposé n'est pas accepté, ce code de conduite prendra fin ;
- 4.4. Le code de conduite est valide après signature, à compter du 19 jusqu'au 24 juillet 2011 inclus ;
- 4.5. Le code de conduite est rédigé en deux exemplaires identiques, pour chacune des parties (organisateur et participant).

Signatures :

Au nom des organisateurs :

au nom du participant :

M. Vassili Golikov _____

(nom et prénom)

Contact et information:

Société d'O.N.G. Sillamäe pour la protection de l'enfance

Viru 22//1-11, Sillamäe 40232

Téléphone : +372 5560 2993 Fax : téléphone +372 625 0059 :

Email: info@eym2011.eu